

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/07/2025 - 9128 - 2014 B 00339 - 434 691 358 - AARON PROTECTION SECURITE

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

1 B RUE DE LA FONTAINE

77700 SERRIS



DOSSIER FISCAL

CABINET PICQUART

112 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

GROUPE
CIBELLY



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065
pour 2025

Page 28

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS APS AARON PROTECTION SECURITE		1 B RUE DE LA FONTAINE	
SIRET	4 3 4 6 9 1 3 5 8 0 0 0 4 9	77700 SERRIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITE DE SECURITE PRIVEE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET PICQUART 112 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 03/04/2025 Lieu: SERRIS	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
		ARPAD OMNIUM	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise SAS APS AARON PROTECTION SECURITE ANNÉE 2024 ou exercice
Adresse 1 B RUE DE LA FONTAINE 77700 SERRIS du 01012024
au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	EL MESOUDI JAMAL DIRECTEUR				59 BOUCLE BELLE JOSEPHINE 77700 MAGNY LE HONGRE			
2	AUSSET PHILIPPE DIRECTEUR RH				327 SENTE DU CLOS DE LA VIGNE 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE			
3	TSHIPAMBA TSHIABU EMMERIE CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				181 RUE DE VERDUN 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE			
4	ENNAMATE KHALID CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				17 AVENUE DE L'EUROPE MAISON 26 77600 BUSSY SAINT GEORGES			
5	SANGARE DIAN CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				8 ALLEE DES VIOLETTES 94240 L'HAY LES ROSES			
6	DIAMEN BRUNO CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				6 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY SOUS BOIS			
7	ALIMA BAUDOUIN CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				19 RUE MAISON ROUGE 93220 GAGNY			
8	TRAORE DEGOGA MARC CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				30 RUE ERARD HALL D3 - BOITE 46 75012 PARIS			
9	MBALE MUPOYI JEAN CLAUDE CHEF EQUIPE SECURITE INCENDIE				6 RUE RABELAIS APPARTEMENT 1308 91270 VIGNEUX SUR SEINE			
10	GRUCHALA FABRICE AGENT DE SECURITE				34 RUE FRANKLIN 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES			
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	75 878	47 998		123 876				123 876
2	54 396	9 269		63 665				63 665
3	51 734			51 734				51 734
4	51 401			51 401				51 401
5	50 432			50 432				50 432
6	49 582			49 582				49 582
7	48 494			48 494				48 494
8	48 443			48 443				48 443
9	46 410			46 410				46 410
10	44 875			44 875				44 875
**	521 645	57 267		578 912				578 912

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	11 403
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	30 838
Total	42 241

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑫	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) ⑬	621 153	- de l'exercice 2024 ⑬	379 819
- de l'exercice précédent ⑬	41 203	- de l'exercice précédent ⑬	265 194
Nom et qualité du signataire <u>ARPAD OMNIUM</u> Président		A <u>SERRIS</u> le <u>03/04/2025</u> Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 1 B RUE DE LA FONTAINE		77700 SERRIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 3 4 6 9 1 3 5 8 0 0 0 4 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 000	5 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	326 243	173 535
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	373 305	252 708
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	754 548	481 243
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2	2
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	2	2
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	476 356	592 702
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	467 786	396 316
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 612 644	1 668 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 869	19 817
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 561 655	2 677 521
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 316 205	3 158 766
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 251 681	2 677 521
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE		Exercice N						Néant ☐ *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	10 208 682	FH		FI	10 208 682	8 870 101
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 208 682	FK		FL	10 208 682	8 870 101
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	25 223	34 094
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	12 314	
	Autres produits (1) (11)					FQ	663	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 246 882	8 904 195
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(22 482)	(22 361)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 376 847	4 038 991
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	102 947	75 607
	Salaires et traitements*					FY	4 049 412	3 491 449
	Charges sociales (10)					FZ	1 312 382	1 077 795
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. : - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	35 736	28 048
						GB		
						GC		
						GD		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							
	Autres charges (12)					GE	684	1 109
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 855 526	8 690 637
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	391 356	213 558
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	882	643
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 025	11 407
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	11 907	12 050
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 606	15 205
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	32 606	15 205
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 700)	(3 155)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	370 656	210 403

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	5 919	33 482	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 000	15 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	7 919	48 982	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	5 271	6 678	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	5 271	6 678	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 649	42 304	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	10 266 708	8 965 227	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 893 402	8 712 519	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	373 305	252 708	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		8 960	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	62 287	60 239	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	684	1 109		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			obligatoires	A9							
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe										5 271	7 919		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	13 397	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN	KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	KQ	KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	58 332	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	KW	KX					
		Matériel de transport *				KY	113 093	KZ	LA	87 353			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	226 453	LC	LD	4 471			
	Emballages récupérables et divers *					LE	LF	LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ					
	Avances et acomptes					LK	LL	LM					
	TOTAL III					LN	397 877	LO	LP	91 824			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T					
	Autres participations					8U	8V	8W					
	Autres titres immobilisés					1P	1R	1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	107 090	1U	IV	358 871			
	TOTAL IV					LQ	107 090	LR	LS	358 871			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	518 364	ØH	ØJ	450 695				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	IW	13 397	IX	13 397			
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ					
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC					
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG	MH	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	58 332	ML	58 332			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	MO					
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	200 446	MR	200 446			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	230 923	MU	230 923			
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB					
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF					
	TOTAL III				IY	NG	NH	489 701	NI	489 701			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW					
	Autres participations				1Ø	ØX	ØY	ØZ					
	Autres titres immobilisés				11	2B	2C	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières				12	2E	2F	465 961	2G	465 961			
	TOTAL IV				13	NJ	NK	465 961	2H	465 961			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	ØK	ØL	969 059	ØM	969 059				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission d'examen - Voir le rapport d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	13 397	PF		PG		PH	13 397	
TOTAL I	RK	13 397	RM		RN		RO	13 397	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	58 332	QA		QB		QC	58 332	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	QI	27 318	QJ		QK	75 588	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	8 472	QN		QO	208 245	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	306 374	QV	35 790	QW		QX	342 164	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	319 771	QP	35 790	QQ		QR	355 561	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.géol.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général des restes (NP + NO + NR)		NW		Total général des restes (NS + NT + NU)		NY		Total général des restes (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	50 195	UR	50 195	US			
	Autres immobilisations financières			UT	415 586	UV	204 413	UW	211 173		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	594 090		594 090				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 112		1 112				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	208 047		208 047				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	88 832		88 832				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	63 592		63 592				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	162 120		162 120				
	Charges constatées d'avance			VS	6 591		6 591				
	TOTAUX			VT	1 590 165	VU	1 378 992	VV	211 173		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	60 012						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	29 451						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 482		3 482						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	472 874		162 900		309 974				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	467 786		467 786						
Personnel et comptes rattachés		8C	757 982		757 982						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	461 443		461 443						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	338 544		338 544						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	54 674		54 674						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 869		4 869						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 561 655	VZ	2 251 681		309 974				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	116 335	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	373 305	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	7 026	XE	7 026			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 488			
	Amendes et pénalités		WJ	1 488	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					I8				
		- imposées au taux de 0 %					ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN						
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	381 819		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV					
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH					
			- imposées aux taux de 19 %					WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A						
Produit net des actions et parts d'intérêts :								XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'inclution	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		XF				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF						
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB							
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
				Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA							
				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC							
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										XG			
TOTAL II										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	381 819		XJ						
		déficit (II moins I)					XL		381 819				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0		XO						

Désignation de l'entreprise : <u>SAS APS AARON PROTECTION SECURITE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 242 752	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	381 819	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	860 933	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	860 933	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	655 641	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	173 535	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	252 708		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	100 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	426 243		Report à nouveau	ZG	326 243						
				TOTAL II				ZH	426 243				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	3 166 874		2 997 143					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	169 479		171 496					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	66 651		41 337					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	21 967		13 893					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	157 509		79 111					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	794 367		736 011					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 376 847		4 038 991					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	27 054		16 609					
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			YZ	75 893		58 998					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	102 947		75 607					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	2 052 507		1 782 811					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	823 276		820 051					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	3 863 938							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Neant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS APS AARON PROTECTION SECURITE</u>	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	129
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	5
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	10 208 682
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	2 000
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	10 210 682
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	663
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	25 223
Variation positive des stocks		OD	22 482
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	5 919
TOTAL 2		OM	54 288
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	2 848 404
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 296 677
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	684
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	4 145 765
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	6 119 204
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	6 119 204
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	10 210 682
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	129
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2024
		GZ	31/12/2024
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Cagid Quenda

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 3 4 6 9 1 3 5 8 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

ADRESSE (voie)

1 B RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL

77700

VILLE

SERRIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 47 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 500

Total des lignes P1 + P2 P5 3

Total des lignes P3 + P4 P6 50 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ARPAD OMNIUM

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

95.00

Nb de parts ou actions

47 500

Adresse :

N°

1

Voie

BIS RUE DE LA FONTAINE

Code postal

77700

Commune

BAILLY ROMAINVILLIERS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 3 4 6 9 1 3 5 8 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

ADRESSE (voie) 1 B RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL 77700 VILLE SERRIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

1 B RUE DE LA FONTAINE

77700 SERRIS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CABINET PICQUART

112 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	58
Permanence ou changement de méthodes	58
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	59
Etat des amortissements	59
Etat des provisions	60
Etat des échéances des créances et des dettes	60
Composition du capital social	60
Autres immobilisations incorporelles	61
Evaluation des immobilisations corporelles	61
Evaluation des amortissements	61
Disponibilités en Euros	61
Charges à payer	61
Charges et produits constatés d'avance	62
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	62
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	62
Transferts de charges	62
Résultats financiers des cinq derniers exercices	64

NA = Non Applicable NS = Non significative

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

1 B RUE DE LA FONTAINE

77700 SERRIS

ANNEXES FISCALES

CABINET PICQUART

112 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

GROUPE
CIBELLY

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
43600000 Charges constatées d'avance			6 590.72
31/01/2024 AC PROJECT SI LICENCE PAYE 10/02	3 792.79		
10/02/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
10/03/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
01/04/2024 AC PROJECT SI LICENCE COMPTA du	2 653.18		
10/04/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/04/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
10/05/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/05/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
10/06/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/06/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
30/06/2024 AC PROJECT SI Bulletin Payes Pay	833.80		
01/07/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
10/07/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/07/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
01/08/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
10/08/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/08/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
01/09/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
10/09/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
15/09/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
01/10/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
10/10/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
14/10/2024 CD SAGS PARKING BSM (2750/12) 1		229.17	
15/10/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
01/11/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
06/11/2024 AC SAGS BSM (PARKING) BSM 2024/	2 750.00		
10/11/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
14/11/2024 CD SAGS PARKING BSM (2750/12) 1		229.17	
15/11/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
30/11/2024 AC CABINET BRUNEL & BESSAND ASS	1 423.89		
30/11/2024 AC CABINET BRUNEL & BESSAND MULT	774.52		
30/11/2024 CD BRUNEL AXA ASS REFUGE (1.423		118.66	
30/11/2024 CD BRUNEL AXA ASS MULTIRISQUE PR		64.54	
01/12/2024 CD PROJECT SI BULLETIN PAYE (833		69.48	
10/12/2024 CD PROJECT SI LICENCE PAYE (3792		316.07	
14/12/2024 CD SAGS PARKING BSM (2750/12) 1		229.17	
15/12/2024 CD PROJECT SI LICENCE COMPTA (26		221.10	
31/12/2024 CD BRUNEL AXA ASS REFUGE (1.423		118.66	
31/12/2024 CD BRUNEL AXA ASS MULTIRISQUE PR		64.54	
31/12/2024 CD FINAXY CYBERPROTECTION du 06	1 300.00		
41310000 Clients factures ? Rablir			9 600.00
01/01/2024 AN A.N. au 010124	23 058.77		
02/01/2024 CDS Extourne SHEH NOVOIEL LES HAL		13 458.77	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES DE PASSIF			
51860000 INTERETS COURUS			3 481.73
31/12/2024 CD INTERETS ERED 4e TRIM 24		3 481.73	
40810000 FOURNISSEURS DUS			137 163.27
01/01/2024 AN FNP SOREL 4e TRIM 2023		3 048.00	
01/01/2024 AN CADRAGE PROV AVOCAT / PROCED	9 000.00		
01/01/2024 AN CADRAGE PROV AVOCAT/URSSAF	9 000.00		
01/01/2024 AN PROV HONO AVOCAT/ PROCEDURE U		18 000.00	
01/01/2024 AN PROV HONO AVOCAT/PROCEDURE CF		18 000.00	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 01.23		2 677.33	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 02.23		2 677.33	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 03.23		2 677.33	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 05.23		862.80	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 06.23		1 493.84	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 07.23		1 928.48	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 08.23		1 928.48	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 09.23		1 134.62	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 10.23		862.80	
01/01/2024 AN RFA CLUB MED 04.23		2 039.62	
31/01/2024 CD CAC 01.24		900.00	
29/02/2024 CD CAC 02.24		900.00	
31/03/2024 CD ACTIVE SECURITE CM SERRE CHEV		5 887.08	
31/03/2024 CD ACTIVE SECURITE CM SERRE CHEV		2 398.03	
31/03/2024 CD CAC 03.24		900.00	
30/04/2024 CD CAC 04.24		900.00	
31/05/2024 CD CAC 05.24		900.00	
30/06/2024 CD CAC 06.24		900.00	
31/07/2024 CD CAC 07.24		900.00	
31/08/2024 CD CAC 08.24		900.00	
30/09/2024 CD CAC 09.24		900.00	
31/10/2024 CD CAC 10.24		900.00	
31/10/2024 CD ACCOREQUIP RFA 4e Trim 10.24		15 515.90	
30/11/2024 CD CAC 11.24		900.00	
30/11/2024 CD ACCOREQUIP RFA 4e Trim 11.24		15 872.45	
31/12/2024 CD CAC 12.24		900.00	
31/12/2024 CD FNP CABINET PICQUART BILAN 20		7 200.00	
31/12/2024 CD ACCOREQUIP RFA 4e Trim 12.24		17 790.73	
31/12/2024 CD MJM ELECTRONIQUE FORFAIT INIE		7 416.00	
31/12/2024 CD MJM ELECTRONIQUE FORFAIT INIE		14 832.00	
31/12/2024 CD CARTE AMERICAN EXPRESS 12 202		120.45	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
42820000 Dettes prov. p cong's payés			452 166.18
01/01/2024 AN A.N. au 010124		387 972.83	
31/01/2024 CD PROV CP PRIS 01.24	23 788.47		
31/01/2024 CD PROV CP 01 2024		29 102.11	
29/02/2024 CD PROV CP 02.24		27 569.38	
29/02/2024 CD CP PRIS 02 2024	26 557.75		
31/03/2024 CD PROV CP PRIS 03.24	18 747.02		
31/03/2024 CD PROV CS/CP 03.24		29 882.19	
30/04/2024 CD CP PRIS 04.24	25 167.44		
30/04/2024 CD CP PROV 04.24		28 207.48	
31/05/2024 CD CP PRIS 05 2024	31 432.09		
31/05/2024 CD PROV CP 05 2024		34 437.75	
30/06/2024 CD CP PRIS 06 2024	31 022.53		
30/06/2024 CD PROV CP 06 2024		28 226.30	
31/07/2024 CD CP PRIS 07.24	19 476.89		
31/07/2024 CD PROV CP 07.24		32 153.85	
31/08/2024 CD CP PRIS 08.24	44 592.65		
31/08/2024 CD PROV CP 08.24		33 594.42	
30/09/2024 CD CP PRIS 09.24	29 723.14		
30/09/2024 CD PROV CP 09.24		32 127.76	
31/10/2024 CD CP PRIS 10 2024	19 332.56		
31/10/2024 CD PROV CP 10 2024		30 985.18	
30/11/2024 CD CP PRIS 11 2024	21 712.13		
30/11/2024 CD PROV CP 11 2024		32 254.69	
31/12/2024 CD CP PRIS 12 2024	22 675.00		
31/12/2024 CD PROV CP 12 2024		39 879.91	
43820000 Charges sociales sur cong's pa			203 474.46
01/01/2024 AN A.N. au 010124		174 587.39	
31/01/2024 CD PROV CS/CP PRIS 01.24	10 704.81		
31/01/2024 CD PROV CS/CP 01.24		13 095.96	
29/02/2024 CD PROV CS/CP 02.24		12 406.21	
29/02/2024 CD CS/CP PRIS 02 2024	11 950.98		
31/03/2024 CD PROV CS/CP PRIS 03.24	8 436.16		
31/03/2024 CD PROV CS/CP 03.24		13 447.01	
30/04/2024 CD CS/CP PRIS 04.24	11 325.36		
30/04/2024 CD CS/CP PROV 04.24		12 693.41	
31/05/2024 CD CS/CP PRIS 05 2024	14 144.45		
31/05/2024 CD PROV CS/CP 05 2024		15 496.97	
30/06/2024 CD CS/CP PRIS 06 2024	13 960.12		
30/06/2024 CD PROV CS/CP 06 2024		12 701.88	
31/07/2024 CD CS/CP PRIS 07.24	8 764.61		
31/07/2024 CD PROV CS/CP 07.24		14 469.22	
31/08/2024 CD CS/CP PRIS 08.24	20 066.70		
31/08/2024 CD PROV CS/CP 08.24		15 117.47	
30/09/2024 CD CS/CP PRIS 09.24	13 375.44		
30/09/2024 CD PROV CS/CP 09.24		14 457.52	
31/10/2024 CD CS/CP PRIS 10 2024	8 699.66		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/10/2024 CD PROV CS/CP 10 2024		13 943.28	
30/11/2024 CD CS/CP PRIS 11 2024	9 770.45		
30/11/2024 CD PROV CS/CP 11 2024		14 514.66	
31/12/2024 CD CS/CP PRIS 12 2024	10 203.77		
31/12/2024 CD PROV CS/CP 12 2024		17 945.99	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 Charges except/opérat de gest			3 678.74
31/01/2024 CD PRELEVEMENT A LA SOURCE REGUL	0.13		
31/01/2024 CD REGUL DIF REGLT 2021	43.92		
31/01/2024 CD REGUL REST OGIR PARIS 04 2017	47.24		
31/01/2024 CD REGUL IN LI ERREUR 2018	0.20		
29/02/2024 ERE ECART	0.44		
05/03/2024 FAC NOTE DEBIT	0.03		
31/03/2024 CD FONCIA REGUL	0.03		
31/03/2024 CD P.A.S REGUL	0.35		
31/03/2024 CD REGUL MUTUELLE NON CADRE 1 TR	1.76		
30/04/2024 CD P.A.S REGUL	0.07		
30/06/2024 CD P.A.S 06 24	0.50		
30/06/2024 CD REGUL VERST MUTUELLE CADRE 2e	0.30		
01/07/2024 CD PENSION ALIMENTAIRE GONKANO	0.02		
31/07/2024 CD REGUL SAISIE MAMADOU	2.00		
31/08/2024 CD PRELEVEMENT A LA SOURCE	0.13		
30/09/2024 CD REGUL VERST MUTUELLE CADRE 3e	0.30		
31/10/2024 CD EXT CD REGUL 2023 TP ADAGIO V	901.28		
30/11/2024 CD PRELEVEMENT A LA SOURCE	0.06		
30/11/2024 CD PRELEVEMENT A LA SOURCE	0.42		
31/12/2024 CB Y RESO	0.01		
31/12/2024 CD CB FRAUDE	2 679.55		
67110000 CHARGES EXCEPTIONNELLES/EXER			103.56
31/01/2024 CD REGUL ERREUR FACTURE NOVOTEL	54.88		
31/12/2024 CD CABINET BRUNEL & BESSAND REGUL	48.68		
67120000 Pénalités et amendes			1 483.20
02/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT DOBLO GP	60.00		
02/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA 4X	55.20		
02/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	35.00		
02/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	80.00		
02/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	80.00		
03/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	50.00		
25/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT FIAT 500	100.00		
25/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA RO	35.00		
25/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	50.00		
25/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT FIAT 500	68.00		
25/04/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	80.00		
01/08/2024 CRA AMENDE CIRCULATION VOIE JO JE	90.00		
01/08/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	35.00		
08/08/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	50.00		
10/09/2024 CRA AMENDE CIRCULATION VOIE JO TI	90.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Écritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
10/09/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT GENANT T	35.00		
10/09/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	75.00		
03/10/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	35.00		
03/10/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	35.00		
02/12/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	35.00		
02/12/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA 4X	35.00		
17/12/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT JEEP EE-	80.00		
17/12/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT PANDA CI	75.00		
27/12/2024 CRA AMENDE STATIONNEMENT TIPO GR-	35.00		
27/12/2024 CRA AMENDE CIRCULATION VOIE BUS T	90.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 Produits except/opération de			5 919.46
15/01/2024 CD REGUL ABBAYE		0.01	
31/01/2024 CRA Rct CB2 SIV CARTE GRISE 04/12		105.76	
31/01/2024 CD RECONNAISSANCE DE DETTE MICHA		4 124.94	
31/01/2024 CD AIS REGUL ECART		0.80	
31/01/2024 CD EXT AVOIR 201607030083		56.93	
31/01/2024 CD NOVOTEL MONTPARNASSE 2018		1 629.52	
22/02/2024 FAC REGUL TP		0.01	
28/02/2024 CD REGUL RGLT ADAGIO HAUSSMAN		0.10	
29/02/2024 CD P.A.S REGUL		0.27	
31/05/2024 CD REGUL PAS 05 2024		0.46	
31/07/2024 CD RGLT MAIRIE CHESSY SQUARE CHA		0.04	
31/07/2024 CD REGUL P.A.S. 07.24		0.14	
20/08/2024 CD RGLT ACCOREQUIP RFA	0.02		
30/09/2024 CD REGUL SAISTE MABEKA TP		0.01	
30/09/2024 CD PRELEVEMENT A LA SOURCE		0.09	
31/10/2024 CD AFPS REGUL		0.08	
31/12/2024 CD REGUL P.A.S 12/24		0.32	
77500000 PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS			2 000.00
04/12/2024 VT FC SARL AUTO EN DIRECT FIAT 5		2 000.00	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 397		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	58 332		
Matériel de transport	113 093		87 353
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	226 453		4 471
TOTAL	397 877		91 824
Prêts, autres immobilisations financières	107 090		358 871
TOTAL	107 090		358 871
TOTAL GENERAL	518 364		450 695

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 397	13 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			58 332	58 332
Matériel de transport			200 446	200 446
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			230 923	230 923
TOTAL			489 701	489 701
Prêts, autres immobilisations financières			465 961	465 961
TOTAL			465 961	465 961
TOTAL GENERAL			969 059	969 059

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 397			13 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		58 332			58 332
Matériel de transport		48 270	27 318		75 588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		199 773	8 472		208 245
TOTAL		306 374	35 790		342 164
TOTAL GENERAL		319 771	35 790		355 561
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	27 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 472				
TOTAL	35 790				
TOTAL GENERAL	35 790				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2				2
TOTAL	2				2
TOTAL GENERAL	2				2

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	50 195	50 195	
Autres immobilisations financières	415 586	204 413	211 173
Autres créances clients	594 090	594 090	
Personnel et comptes rattachés	1 112	1 112	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	208 047	208 047	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 832	88 832	
Groupe et associés	63 592	63 592	
Débiteurs divers	162 120	162 120	
Charges constatées d'avance	6 591	6 591	
TOTAL	1 590 165	1 378 992	211 173
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	60 012		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	29 451		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 482	3 482		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	472 874	162 900	309 974	
Fournisseurs et comptes rattachés	467 786	467 786		
Personnel et comptes rattachés	757 982	757 982		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461 443	461 443		
Taxe sur la valeur ajoutée	338 544	338 544		
Autres impôts taxes et assimilés	54 674	54 674		
Autres dettes	4 869	4 869		
TOTAL	2 561 655	2 251 681	309 974	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	116 335			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
M. NARDELLI MASSIMO	1. 0000	1 250			1 250
MME NARDELLI PAOLA	1. 0000	1 250			1 250
SAS ARPAD OMNIUM	1. 0000	47 500			47 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	13 397	0. 25

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 163
Dettes fiscales et sociales	655 641
Total	796 286

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 591
Total	6 591

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PRODUITS EXCEPT. OPERATIONS DE GESTION	5 919	77100000
- SARL AUTO EN DIRECT FIAT 500	2 000	77500000
Total	7 919	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES EXCEPT. OPERATIONS DE GESTION	3 679	67100000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	104	67110000
- PENALITES ET AMENDES	1 488	67120000
Total	5 271	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT ASSURANCE	12 314
Total	12 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 03/04/2025
ARPAD OMNIUM Président

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription				50 000 50 000	50 000 50 000
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué				8 870 101 280 755 252 708	10 208 682 409 041 373 305
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action					8.18 7.47
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				3 491 449 1 077 795	4 049 412 1 312 382

AARON PROTECTION SÉCURITÉ
SAS au capital de 50.000 €
Siège social : 1bis, rue de la Fontaine 77700 SERRIS
RCS MEAUX 434 691 358

**RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024**

Proposition d'affectation du résultat :



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 373.305, 42€ qu'elle décide d'affecter :

- 120.000€ à la distribution de dividendes soit un dividende de 2,40 € par action ;
- 253.305,42€ au compte « *Autres Réserves* » qui passe ainsi à 253.305,42 €

Les dividendes des trois années précédentes ont été les suivants :

Exercice social	Dividendes par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non-éligibles à l'abattement
31.12.2023	2 €	0	2€
31.12.2022	0	0	0
31.12.2021	0	0	0

Adoption :

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 12 juin 2025.

La Président
ARPAD OMNIUM
Monsieur Massimo NARDELLI
Président

AARON PROTECTION SECURITE

Société par actions simplifiée au Capital de 50 000 €

1 Bis Rue de la Fontaine 77700 SERRIS

R.C.S. B 434 691 358 (2001 B 03190)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

CAPPELLO CHANTAL

Commissaire aux Comptes

33 Boulevard de la Liberté 93260 LES LILAS

TEL : 01.43.63.10.55 - 06.64.11.30.06

AARON PROTECTION SECURITE SARL
1bis, rue Fontaine
77700 Serris

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale des associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés l'assemblée générale des associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'assemblée des associés *sur* la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

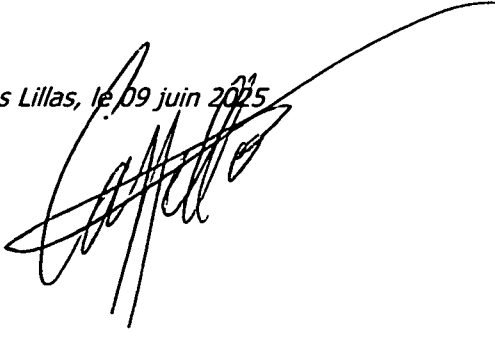
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Les Lillas, le 09 juin 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned over the date text.



SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

1 B RUE DE LA FONTAINE
77700 SERRIS

Exercice du **01/01/2024**
au **31/12/2024**

RAPPORT D'EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée par la direction, nous avons effectué un examen limité des comptes annuels de

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE
1 B RUE DE LA FONTAINE
77700 SERRIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen conformément aux dispositions de la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Cette norme requiert la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 316 205.14 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	10 208 681.63 Euros
- Résultat net comptable,	373 305.42 Euros

Fait à PARIS
Le 03/04/2025

Guillaume CIBELLY
Expert comptable

GR O U P E
CIBELLY

CABINET PICQUART
112 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS

SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

1 B RUE DE LA FONTAINE

77700 SERRIS

COMPTES ANNUELS

CABINET PICQUART

112 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

GR O U P E
CIBELLY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	13 397	13 397				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	58 332	58 332				
	Autres immobilisations corporelles	431 370	283 778	147 592	91 504	56 088	61. 30
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	50 195		50 195	19 634	30 561	155. 65
	Autres immobilisations financières	415 586		415 586	398 895	16 691	4. 18
	Total II	968 879	355 506	613 373	510 033	103 340	20. 26
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	44 843		44 843	22 361	22 482	100. 54
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	594 090		594 090	685 877	91 787-	13. 38-
	Autres créances	523 703		523 703	1 124 636	600 933-	53. 43-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	25 564		25 564	25 564		
	Disponibilités	1 508 041		1 508 041	782 826	725 215	92. 64
	Charges constatées d'avance (3)	6 591		6 591	7 469	878-	11. 76-
	Total III	2 702 832		2 702 832	2 648 733	54 099	2. 04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 671 711	355 506	3 316 205	3 158 766	157 439	4. 98

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 000	5 000		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	326 243	173 535	152 708	88.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	373 305	252 708	120 598	47.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	754 548	481 243	273 305	56.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	2	2		
	Provisions pour charges				
	Total III	2	2		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	472 874	589 209	116 335-	19.74-
	Concours bancaires courants	3 482	3 494	12-	0.34-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 786	396 316	71 470	18.03
	Dettes fiscales et sociales	1 612 644	1 668 686	56 042-	3.36-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 869	19 817	14 948-	75.43-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 561 655	2 677 521	115 866-	4.33-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 316 205	3 158 766	157 439	4.98
		2 251 681	2 677 521		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	10 208 682		10 208 682	8 870 101	1 338 581	15. 09
Chiffre d'affaires NET	10 208 682		10 208 682	8 870 101	1 338 581	15. 09
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			25 223	34 094	8 871-	26. 02-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 314		12 314	
Autres produits			663		663	
Total des Produits d'exploitation (I)			10 246 882	8 904 195	1 342 687	15. 08
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			22 482-	22 361-	120-	0. 54-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 376 847	4 038 991	337 856	8. 36
Impôts, taxes et versements assimilés			102 947	75 607	27 340	36. 16
Salaires et traitements			4 049 412	3 491 449	557 963	15. 98
Charges sociales			1 312 382	1 077 795	234 587	21. 77
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 736	28 048	7 688	27. 41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			684	1 109	425-	38. 32-
Total des Charges d'exploitation (II)			9 855 526	8 690 637	1 164 889	13. 40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			391 356	213 558	177 798	83. 26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

8 960

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	882	643	239	37. 18
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 025	11 407	383-	3. 35-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	11 907	12 050	144-	1. 19-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	32 606	15 205	17 401	114. 45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	32 606	15 205	17 401	114. 45
2. Résultat financier (V-VI)	20 700-	3 155-	17 545-	556. 18-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	370 656	210 403	160 253	76. 16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 919	33 482	27 562-	82. 32-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 000	15 500	13 500-	87. 10-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 919	48 982	41 062-	83. 83-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 271	6 678	1 407-	21. 07-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 271	6 678	1 407-	21. 07-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 649	42 304	39 655-	93. 74-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	10 266 708	8 965 227	1 301 481	14. 52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 893 402	8 712 519	1 180 883	13. 55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	373 305	252 708	120 598	47. 72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission d'examen - Voir le rapport d'Expert Comptable

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2024 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2023 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2022 12	% CA
Ventes marchandises + Production	10 208 682	100.00	8 870 101	100.00		
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues	22 482		22 361			
Marge commerciale	22 482		22 361			
+ Production vendue	10 208 682	100.00	8 870 101	100.00		
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	10 208 682	100.00	8 870 101	100.00		
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	2 655 023	26.01	2 528 905	28.51		
Marge brute de production	7 553 659	73.99	6 341 196	71.49		
Marge brute globale	7 576 141	74.21	6 363 557	71.74		
- Autres achats + charges externes	1 721 824	16.87	1 510 086	17.02		
Valeur ajoutée	5 854 317	57.35	4 853 471	54.72		
+ Subventions d'exploitation	25 223	0.25	34 094	0.38		
- Impôts, taxes et versements assimilés	102 947	1.01	75 607	0.85		
- Salaires personnel	4 049 412	39.67	3 491 449	39.36		
- Charges sociales personnel	1 312 382	12.86	1 077 795	12.15		
Excédent brut d'exploitation	414 799	4.06	242 715	2.74		
+ Autres produits de gestion courante	663	0.01				
- Autres charges de gestion courante	684	0.01	1 109	0.01		
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	12 314	0.12				
- Dotations aux amortissements	35 736	0.35	28 048	0.32		
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	391 356	3.83	213 558	2.41		
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	11 907	0.12	12 050	0.14		
- Charges financières	32 606	0.32	15 205	0.17		
Résultat courant	370 656	3.63	210 403	2.37		
+ Produits exceptionnels	7 919	0.08	48 982	0.55		
- Charges exceptionnelles	5 271	0.05	6 678	0.08		
Résultat exceptionnel	2 649	0.03	42 304	0.48		
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	373 305	3.66	252 708	2.85		

Désignation de l'entreprise : **SAS APS AARON PROTECTION SECURITE**

Néant

NATURE	ADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	13 397	KE	KF	
CORP.		Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	58 332	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	113 093	KZ	LA	87 353
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	226 453	LC	LD	4 471
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
		Avances et acomptes		LK		LL	LM	
		TOTAL III		LN	397 877	LO	LP	91 824
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
		Autres participations		8U		8V	8W	
		Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	
		Prêts et autres immobilisations financières		IT	107 090	IU	IV	358 871
		TOTAL IV		LQ	107 090	LR	LS	358 871
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	518 364	OH	OJ	450 695

NATURE	ADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		D0	D7
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LW	IX
CORP.		Terrains		IP		LX	LY
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG	MH
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM	MN
		Matériel de transport		IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA
		Avances et acomptes		NC		ND	NE
		TOTAL III		IY		NG	NH
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU	M7
		Autres participations		IO		OX	OY
		Autres titres immobilisés		II		2B	2C
		Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F
		TOTAL IV		I3		NJ	NK
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	OL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission d'examen - Voir le rapport d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☒

ADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
5 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
3 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
0 TOTAUX						

- 1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- 2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- 3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- 4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- 5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

ADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐

ADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	13 397	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	13 397	RM	RN	RO
Immobilisations corporelles	PI		PJ	PK	PL
Sur sol propre	PM		PN	PO	PQ
Sur sol d'autrui	PR		PS	PT	PU
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	58 332	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	QD		QE	QF	QG
Inst. générales, agencements, aménagements divers	QH	48 270	QI	QJ	QK
Matériel de transport	QL	199 773	QM	QN	QO
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR	QS	QT
Emballages récupérables et divers	QU	306 374	QV	QW	QX
TOTAL II	QU	306 374	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	319 771	QP	QQ	QR

ADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	RZ	SA	SB
Autres immub. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SA	SB	SC	SD	SE	SF	SG	SH	SI
Immobilisations corporelles	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst. générales, agencements et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
Inst. générales, agencements, am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10	V11
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	X14
Acquisition de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III	NL			NM			NO						
Total général (+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA	NB
Total général sans versement (P + NQ + NR)	NW	Total général sans versement (NS + NT + NU)		NY	Total général sans versement (NW - NY)		NZ						

ADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(I)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

IOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

31/12/2024

Désignation de l'entreprise : SAS APS AARON PROTECTION SECURITE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP	50 195	UR	50 195	US	
	Autres immobilisations financières			UT	415 586	UV	204 413	UW	211 173
DE LA CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	594 090		594 090		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 112		1 112		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	208 047		208 047		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	88 832		88 832		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC	63 592		63 592		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	162 120		162 120		
	Charges constatées d'avance			VS	6 591		6 591		
	TOTAUX			VT	1 590 165	VU	1 378 992	VV	211 173
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	60 012				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	29 451				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 482		3 482						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	472 874		162 900		309 974				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	467 786		467 786						
Personnel et comptes rattachés		8C	757 982		757 982						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	461 443		461 443						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	338 544		338 544						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	54 674		54 674						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 869		4 869						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 561 655	VZ	2 251 681		309 974				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	116 335	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

. B RUE DE LA FONTAINE

7700 SERRIS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CABINET PICQUART

112 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	58
Permanence ou changement de méthodes	58
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	59
Etat des amortissements	59
Etat des provisions	60
Etat des échéances des créances et des dettes	60
Composition du capital social	60
Autres immobilisations incorporelles	61
Evaluation des immobilisations corporelles	61
Evaluation des amortissements	61
Disponibilités en Euros	61
Charges à payer	61
Charges et produits constatés d'avance	62
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	62
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	62
Transferts de charges	62
Résultats financiers des cinq derniers exercices	64

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 397		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	58 332		
Matériel de transport	113 093		87 353
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	226 453		4 471
TOTAL	397 877		91 824
Prêts, autres immobilisations financières	107 090		358 871
TOTAL	107 090		358 871
TOTAL GENERAL	518 364		450 695

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 397	13 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			58 332	58 332
Matériel de transport			200 446	200 446
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			230 923	230 923
TOTAL			489 701	489 701
Prêts, autres immobilisations financières			465 961	465 961
TOTAL			465 961	465 961
TOTAL GENERAL			969 059	969 059

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 397			13 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		58 332			58 332
Matériel de transport		48 270	27 318		75 588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		199 773	8 472		208 245
TOTAL		306 374	35 790		342 164
TOTAL GENERAL		319 771	35 790		355 561
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	27 318				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 472				
TOTAL	35 790				
TOTAL GENERAL	35 790				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2				2
TOTAL	2				2
TOTAL GENERAL	2				2

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	50 195	50 195	
Autres immobilisations financières	415 586	204 413	211 173
Autres créances clients	594 090	594 090	
Personnel et comptes rattachés	1 112	1 112	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	208 047	208 047	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 832	88 832	
Groupe et associés	63 592	63 592	
Débiteurs divers	162 120	162 120	
Charges constatées d'avance	6 591	6 591	
TOTAL	1 590 165	1 378 992	211 173
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	60 012		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	29 451		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 482	3 482		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	472 874	162 900	309 974	
Fournisseurs et comptes rattachés	467 786	467 786		
Personnel et comptes rattachés	757 982	757 982		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461 443	461 443		
Taxe sur la valeur ajoutée	338 544	338 544		
Autres impôts taxes et assimilés	54 674	54 674		
Autres dettes	4 869	4 869		
TOTAL	2 561 655	2 251 681	309 974	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	116 335			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
M. NARDELLI MASSIMO	1. 0000	1 250			1 250
MME NARDELLI PAOLA	1. 0000	1 250			1 250
SAS ARPAD OMNIUM	1. 0000	47 500			47 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	13 397	0. 25

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 163
Dettes fiscales et sociales	655 641
Total	796 286

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 591
Total	6 591

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PRODUITS EXCEPT. OPERATIONS DE GESTION	5 919	77100000
- SARL AUTO EN DIRECT FIAT 500	2 000	77500000
Total	7 919	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES EXCEPT. OPERATIONS DE GESTION	3 679	67100000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	104	67110000
- PENALITES ET AMENDES	1 488	67120000
Total	5 271	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT ASSURANCE	12 314
Total	12 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 03/04/2025
ARPAD OMNIUM Président

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription				50 000 50 000	50 000 50 000
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué				8 870 101 280 755 252 708	10 208 682 409 041 373 305
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action					8.18 7.47
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				3 491 449 1 077 795	4 049 412 1 312 382